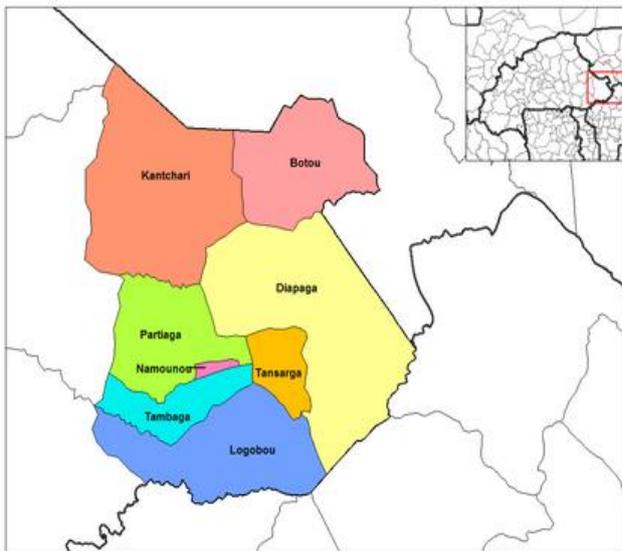




**CENTRE D'INFORMATION, DE FORMATION, ET
D'ÉTUDES SUR LE BUDGET**

DECLINAISON DU BUDGET CITOYEN 2019

COMMUNE DE FADA N'GOURMA



www.veenem.bf

Mai 2019

SOMMAIRE

Lexique des termes budgétaires	3
Introduction	5
1- Processus budgétaire au niveau local et possibilités d'implications des citoyens	5
1.1- Processus budgétaire au niveau local	5
1.2- Possibilités d'implication des acteurs de la société civile dans le processus budgétaire.....	8
2- Panorama économique et objectifs régionaux.....	9
2.1. Prévisions et principales hypothèses macroéconomiques régionales.....	9
2.2- Priorités du budget gestion 2019 de la commune de Fada N’Gourma, chef-lieu de région.....	9
3- Comptes de la commune	10
3.1-Grandes masses du budget de la commune : recettes et dépenses	10
3.2- Catégories de recettes : d’où proviennent les recettes du budget de la commune ?.....	11
3.3- Catégories de dépenses : à quoi servent les ressources du budget de la commune ?.....	12
4. Inscriptions spécifiques au niveau de la commune	13
Conclusion.....	14
Annexes.....	15

Liste des tableaux

Tableau 1- Calendrier d’élaboration du budget des Collectivités territoriales (CT)	5
Tableau 2- Récapitulatif des principaux acteurs du budget au niveau local et leurs rôles	7
Tableau 3- Grandes masses du budget de la commune de FADA en 2018 et 2019.....	10
Tableau 4- Composition des recettes de la commune de Fada N’Gourma	11
Tableau 5- Composition des dépenses de la commune de Fada.....	13
Tableau 6- Dépenses prévues dans les domaines de l’éducation et de la santé en 2019.....	14

Liste des figures

Figure 1- Schéma du processus budgétaire au niveau des collectivités territoriales.....	7
Figure 2- Cadre légal d’accès et possibilités d’implication des citoyens dans le processus budgétaire.....	8
Figure 3 : Répartition du budget de la commune de FADA en 2018 et 2019.....	10
Figure 4- Proportions des recettes de fonctionnement et d’investissement pour l’année 2019.....	12
Figure 5- Proportions des dépenses de fonctionnement et d’investissement pour l’année 2019	13

Lexique des termes budgétaires

Budget communal	Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de la commune, le budget communal donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et des dépenses attendues au niveau de la commune. Les différentes composantes d'un budget sont: (i) un tableau des recettes ; (ii) un tableau justificatif des recettes ; (iii) un tableau de présentation des dépenses et (iv) des annexes.
Section de fonctionnement	Dans le document de budget, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Lorsqu'il y a plus de recettes par rapport aux dépenses, au niveau de la section de fonctionnement, le surplus de recettes est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, et ensuite il peut servir d'autofinancement pour renforcer le financement des investissements prévus par la collectivité
Section d'investissement	Dans le document de budget, la section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité
Budget primitif	Il s'agit du budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. C'est l'acte qui donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile
Budget supplémentaire	Le budget supplémentaire est le budget primitif modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives
Circulaire budgétaire	La circulaire budgétaire adressée aux collectivités territoriales est un écrit du MINEFID (tutelle financière) et du MATD (tutelle administrative) pour indiquer et donner des orientations précises en matière de prévisions des recettes et de prévisions des dépenses au niveau des collectivités territoriales
Arbitrage budgétaire	Mécanisme à travers lequel les conseillers ou la Commission Technique Régionale (CTR) ou encore la Commission Technique Interministériel (CTI) répartit les ressources budgétaires entre les différentes rubriques en tenant compte de la capacité financière de la commune ou de la région
Approbation	A l'issue de l'arbitrage du budget, il est approuvé (c'est-à-dire accepté) par l'autorité de tutelle. L'approbation est l'acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire
Recettes (fiscales, non fiscales, en capital, de fonctionnement et d'investissement)	Les recettes sont l'ensemble des ressources financières de la commune. Les recettes ordinaires sont composées des recettes fiscales et des recettes internes non fiscales. Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires, sans contrepartie alors que les recettes non fiscales sont des prélèvements faits moyennant un service rendu par la commune à une tierce personne
Dépenses (de fonctionnement et d'investissement)	Les dépenses constituent les emplois ou les charges de la commune. Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants. Quant aux dépenses d'investissement, elles sont constituées des transferts en capital et des dépenses d'investissement et d'équipement
Ordonnateur	L'ordonnateur est la personne habilitée à donner l'ordre de payer les

	dépenses ou de recouvrer les recettes au niveau de la commune. Il s'agit du maire dans le cas de la commune.
Administrateur de crédits	Est administrateur de crédits, toute personne habilitée à constater l'engagement de la dépense et à la liquider dans le cadre de l'exécution de la procédure de gestion budgétaire
Engagement	L'engagement est défini comme l'acte par lequel un agent administratif habilité à cet effet crée ou constate à l'encontre de la commune une obligation dont résultera une dépense. L'engagement se matérialise par un acte. C'est cet acte qui crée la dette à l'encontre de la commune. Cet acte peut revêtir des formes différentes : loi, décret, arrêté, marché, contrats...
Liquidation	Dans le cas des dépenses, la liquidation consiste à constater et arrêter le montant de la dette de ceux à qui la commune doit de l'argent. La détermination de ce montant doit indiquer les bases sur lesquelles elle est effectuée (application des dispositions contenues dans le code des impôts en particulier). Elle donne lieu à l'établissement préalable d'un titre de perception
Ordonnancement	L'ordonnancement est l'acte qui consiste à ordonner le paiement de la dépense ou le recouvrement de la recette. Cet acte se matérialise par un titre, qui est le mandat de paiement pour les dépenses ou l'ordre de recouvrement pour les recettes. L'ordonnancement ou le mandatement est l'ordre donné par l'ordonnateur au comptable public de payer sur un crédit budgétaire déterminé une créance de la commune.
Paiement	Le paiement est l'acte qui consiste pour la commune à se libérer de sa dette envers une tierce personne, à qui la commune doit une certaine somme d'argent donnée pour service ou prestation rendu. Le paiement est avant tout un acte matériel de décaissement des fonds. C'est l'acte par lequel la commune se libère de sa dette. Le décaissement des fonds peut être réalisé sous plusieurs formes : remise d'espèces, chèque trésor, virement bancaire ou postal
Plan annuel d'investissement	Le Plan annuel d'investissement (PAI) est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le conseil municipal dans le cadre de son plan d'investissement et qui seront exécutés durant l'année. Le PAI est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la commune
Plan de passation des marchés	Le plan de passation des marchés (PPM) est un outil d'aide à la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la commune. Il intervient dans la programmation des activités d'achat de fournitures ou d'équipements, de réalisation d'infrastructures, de manifestation d'intérêt de la commune. Le PPM donne un tableau des biens, des services et des travaux dont la commune aura besoin au cours d'une année donnée

Introduction

L'adoption de la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de l'obligation de rendre compte un principe clé de gestion budgétaire. La redevabilité fait appel au respect des critères de transparence de la gestion budgétaire et implique inversement que le citoyen contrôle et évalue régulièrement la gestion des affaires publiques afin d'impulser cette volonté politique.

En marche depuis 2006, la communalisation intégrale du territoire, adoptée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 et modifiée par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009, peine à fonctionner convenablement du fait des insuffisances dans plusieurs domaines. La mise en œuvre de la décentralisation nécessite davantage de ressources pour la conduite des actions de développement décentralisé.

L'adoption de la loi n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 portant loi organique relative aux lois de finances (LOLF), internalisant la Directive n°06/2009/CM/UEMOA, consacre le passage définitif du budget objet au budget programme à partir de 2017 au Burkina Faso et implique plus de transparence, de responsabilité et d'implication de l'ensemble des acteurs dans la gestion budgétaire.

Dans un tel contexte, il est primordial de travailler à assurer une meilleure compréhension, un bon suivi-contrôle et une auto-évaluation des actions d'investissement budgétaire par les citoyens au niveau local. C'est le principal objectif du présent document de budget citoyen communal qui vise spécifiquement à :

- favoriser une meilleure compréhension du budget par les citoyens et partant, inciter en eux l'envie de payer l'impôt ;
- suivre et évaluer plus facilement pour les populations les différentes prévisions escomptées par la commune et/ou la région au niveau local ;
- mieux formuler les argumentaires de plaidoyer pour une amélioration de la qualité de la dépense publique.

Le présent document de budget citoyen 2019, décliné à partir du budget primitif de la commune de Fada N'Gourma, fait un panorama des objectifs économiques et budgétaires de la région en général et de la commune en particulier, puis donne les grandes masses des comptes du budget communal. Il termine en mettant en exergue les inscriptions spécifiques liées aux domaines de l'éducation et de la santé dans le Plan annuel d'investissement (PAI) et le Plan de passation des marchés (PPM) 2019 de la commune. Auparavant, le processus budgétaire au niveau local et les possibilités d'implication des citoyens dans ledit processus est explicité.

1- Processus budgétaire au niveau local et possibilités d'implications des citoyens

1.1- Processus budgétaire au niveau local

Dans le cas du budget des Collectivités territoriales (CT), les principales étapes d'élaboration du budget sont résumées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1- Calendrier d'élaboration du budget des Collectivités territoriales (CT)

Actes budgétaires	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Acteurs
<i>Année n-1</i>													
Elaboration de la Circulaire budgétaire													MINEFID, MATD
Elaboration des PB par les CT													Collectivités territoriales
Analyse, vote et transmission des PB													CAEF et Conseil de C.T
Analyse des PB par la tutelle													CTI et CTR
Approbation du budget													MINEFID MATD et Gouverneur
<i>Année n</i>													
Exécution du budget approuvé													Collectivités territoriales

Source : CIFOEB

PB = Projet de budget

CT = Collectivités territoriales

La **Circulaire budgétaire (CB)** est élaborée par le **Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)**. Elle est conjointement signée par le Ministère en charge des finances et le Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) qui exercent respectivement la tutelle financière et la tutelle administrative.

Dès réception de la circulaire budgétaire, **l'ordonnateur** de la collectivité territoriale, en collaboration avec ses services chargés du budget, élaborent le projet de budget en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat de l'ordonnancement, contrôleur financier régional ou provincial, le receveur municipal ou régional, receveur des impôts ou Directeur régional des impôts, etc.). Est appelé "**Projet de budget**" (PB), le budget non encore approuvé par la tutelle. Il est encore appelé projet de **budget primitif** s'il est le premier budget de l'année.



Les besoins de tous les services de la collectivité territoriale sont centralisés au niveau du service en charge de l'élaboration du projet de budget où un premier arbitrage est effectué et les besoins compilés dans un document unique. Ce document est soumis à un deuxième arbitrage qui regroupe l'ordonnateur, ses **conseillers** et ses services techniques. Après ces arbitrages, le projet de budget est finalisé par les services techniques de la collectivité et transmis à la **Commission des affaires économiques et financières (CAEF)**. Celle-ci examine les propositions de l'ordonnateur par rapport aux instructions de la circulaire budgétaire et aux respects des normes budgétaires et prépare un rapport pour la session du conseil municipal.



Le projet de budget passe ensuite en plénière où participent les conseillers. A l'issue des débats, le projet de budget est soumis au vote du conseil qui peut donner son accord ou le refuser. En cas de vote positif (au moins 2/3 des voix à la 1^{ère} session), l'ordonnateur reprend le projet de budget en y intégrant les modifications apportées par son conseil. Le projet de budget, accompagné de tous les documents ayant servi à son vote est déposé auprès de l'autorité de tutelle pour approbation avant le 15 décembre¹ de l'année précédant celle de l'exécution du budget. L'approbation est l'acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire. La tutelle dispose d'un délai de 45 jours² pour cela pour compter de la date de réception du projet du budget.



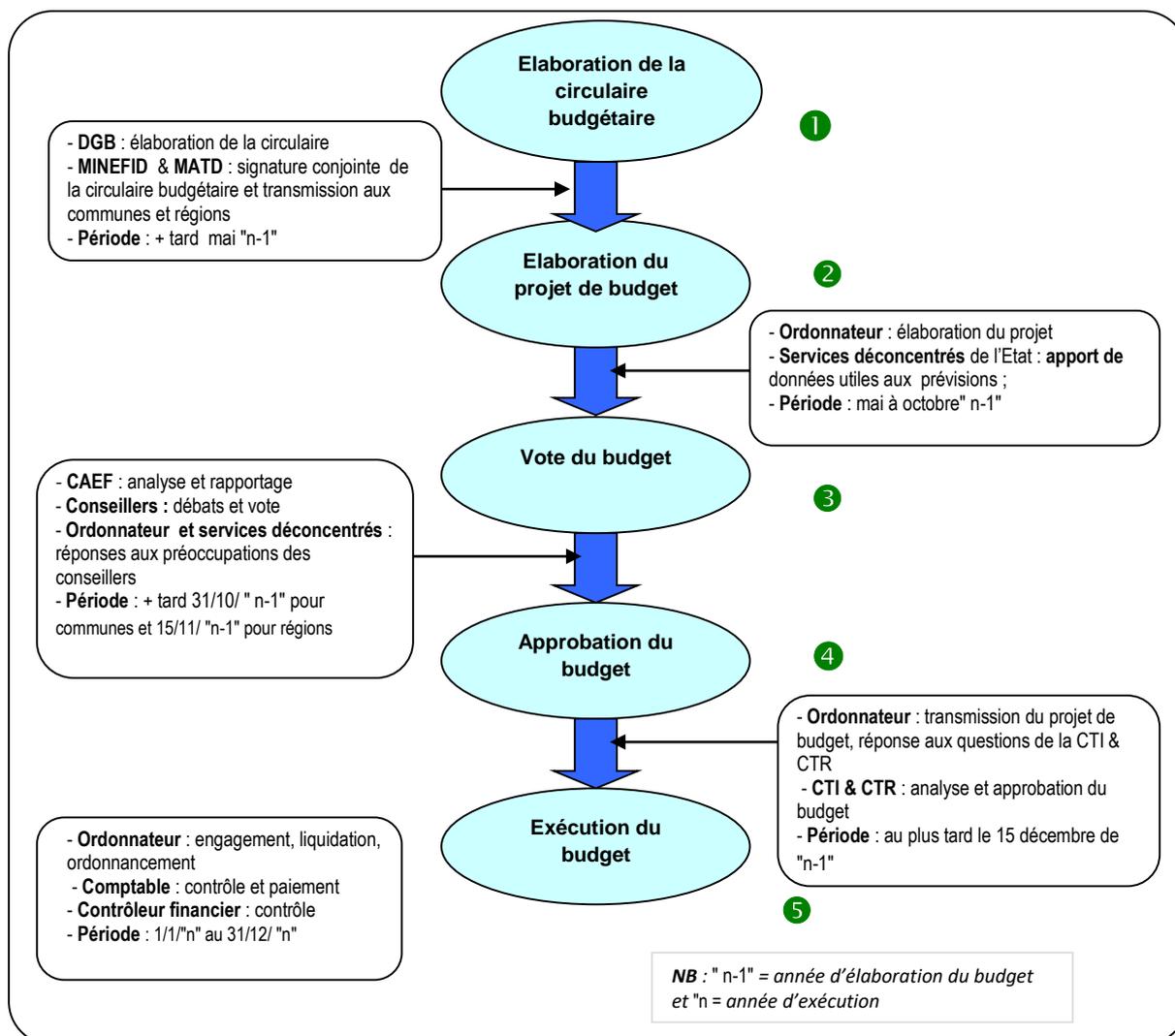
Les projets de budget des communes (hors communes à statut particulier) sont approuvés au niveau régional par **le Gouverneur**. Celui-ci dispose d'une **Commission technique régionale (CTR)**³. Après l'approbation, le projet de budget prend le nom de **budget**. Il prend en compte les modifications éventuelles apportées par la CTR.

¹ Article 5 du régime financier des Collectivités territoriales

² Article 16 du régime financier des Collectivités territoriales

³ La CTR est composée des représentants régionaux des 5 directions générales ci-dessus citées.

Figure 1- Schéma du processus budgétaire au niveau des collectivités territoriales



Source : CIFOEB

Le tableau ci-après résume les principales interventions des acteurs impliqués dans le processus de gestion budgétaire au niveau des collectivités territoriales en fonction des différentes étapes.

Tableau 2- Récapitulatif des principaux acteurs du budget au niveau local et leurs rôles

ETAPES	INTERVENANTS	ACTIONS
ENGAGEMENT OU CONSTATATION	Administrateur de crédits (AC)	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la procédure d'achats public ; - Identification de l'assiette fiscale ; - Proposition des engagements ; - Transmission des propositions d'engagement + Pièces jointes (PJ) au Contrôleur financier (CF).
	Contrôleur Financier (CF)	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la légalité, la régularité et la moralité de la proposition de d'engagement des dépenses ou des recettes; - Visa du bon d'engagement et du contrat ; - Transmission du bon d'engagement visé + PJ à l'AC
	Administrateur de crédits	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des documents contractuels au fournisseur ; - Notification au fournisseur de s'exécuter conformément aux dispositions contractuelles ; - Visa du bon d'engagement ; - Réception de la commande.
LIQUIDATION	Administrateur de crédits	<ul style="list-style-type: none"> - Certification des factures définitives (réception) ; - Proposition de liquidation ; - Transmission des projets de liquidation au contrôleur financier.

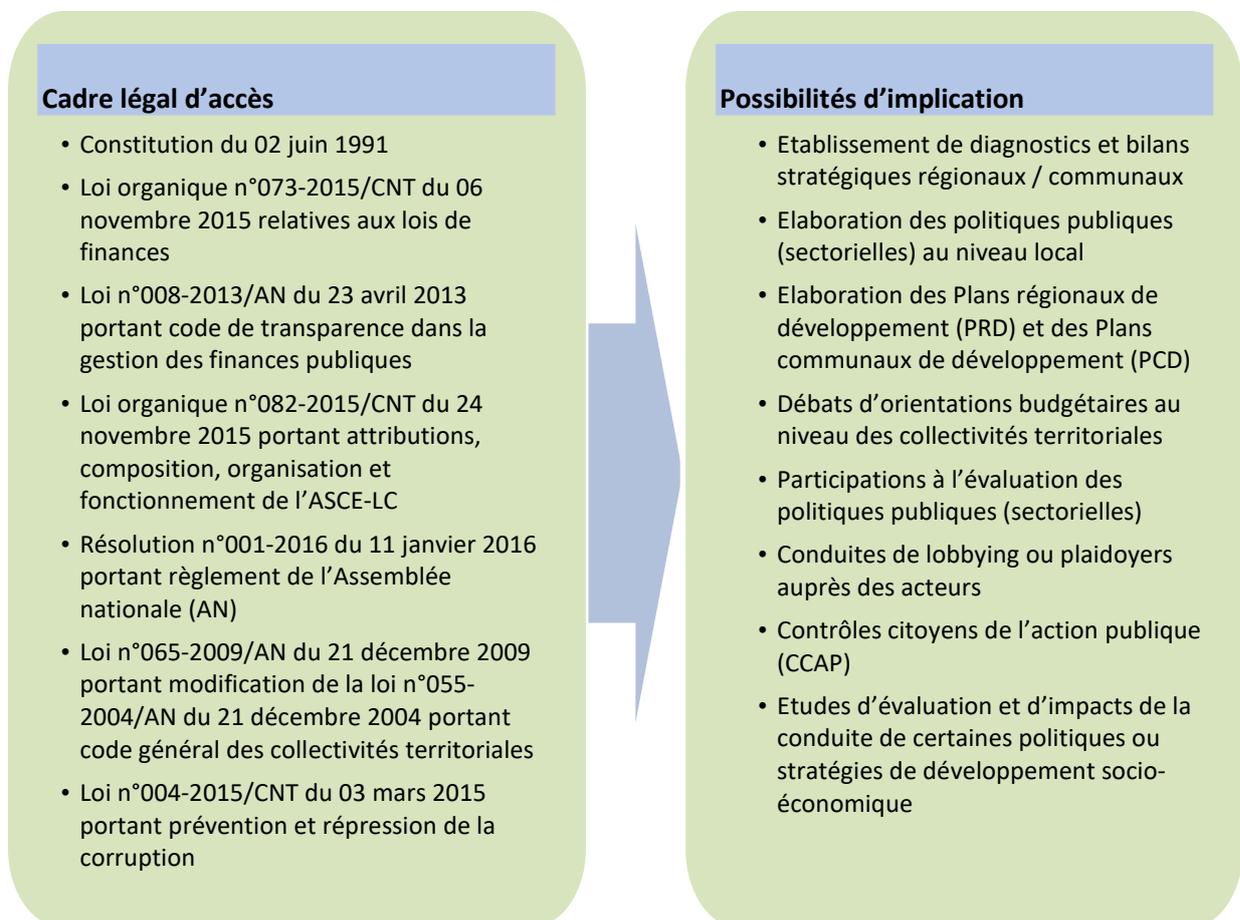
	Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la régularité des pièces justificatives ; - Visa des propositions de liquidation ; - Calcul des pénalités de retard s'il y a lieu ;
ORDONNANCE-MENT	Ordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification et validation des dossiers de liquidation acceptés dans le Circuit informatisé des dépenses (CID) ; - Edition et signature des « Mandats de Paiement » et des bordereaux ; - Transmission des dossiers après visa du contrôleur financier ; - Transmission des dossiers au receveur de la collectivité territoriale.
PAIEMENT OU RECOUVREMENT	Comptable ou receveurs des impôts	<ul style="list-style-type: none"> - Réception, vérification et contrôle des dossiers « Mandat de Paiement » et titres de recettes ; - Recouvrement de la recette ou Paiement de la dépense.

Source : CIFOEB

1.2- Possibilités d'implication des acteurs de la société civile dans le processus budgétaire

Au cours de tout le processus de gestion budgétaire, il est possible pour les Organisations de la société civile (OSC) d'y intervenir. Les fondements juridiques et les possibilités d'implications des citoyens sont précisés dans la figure ci-après.

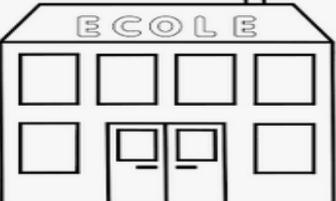
Figure 2- Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire



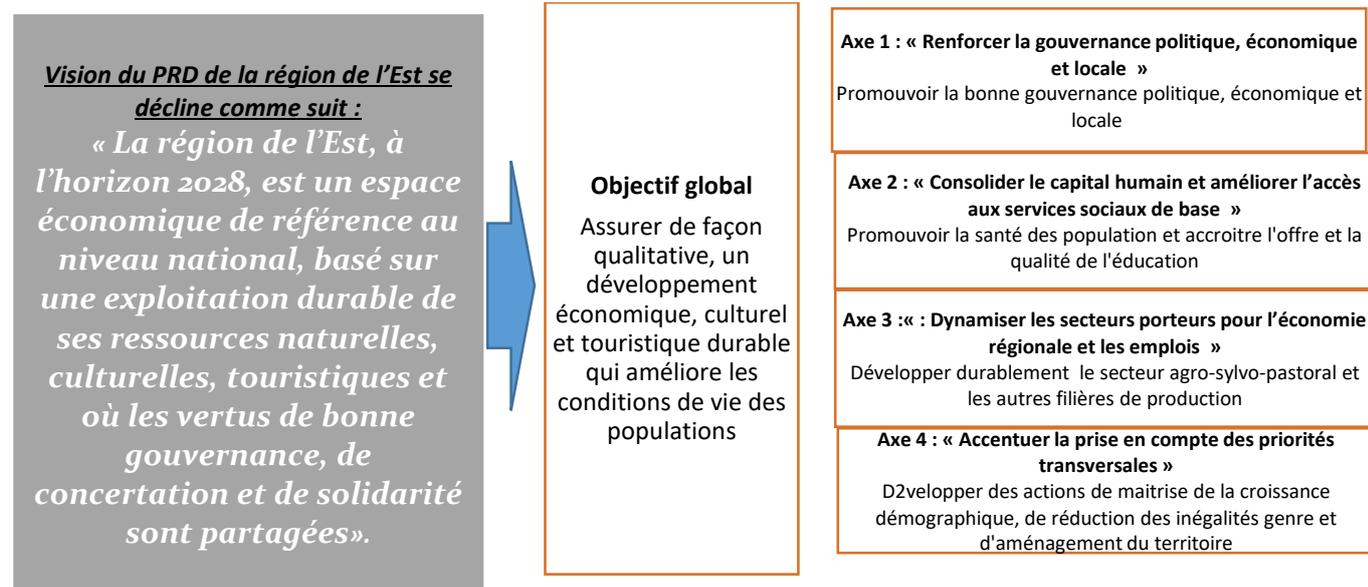
2- Panorama économique et objectifs régionaux

2.1. Prévisions et principales hypothèses macroéconomiques régionales

La région de l'Est, à l'instar des autres régions du Burkina Faso, connaît plusieurs difficultés, malgré les diverses mesures prises par les autorités locales en vue d'une meilleure promotion du développement et un partage équitable des fruits de la richesse.

Domaine	Variables / Projets	
Situation économique 	Production de céréales : 10,2% de la production nationale Production de coton: 3,9% de la production totale Nombre de bovins: 11,4% de la production nationale Production de petits ruminants: 10,4% de la production nationale Incidence pauvreté: 40,9% Population : 1 464 366 habitants (2012)	
Education 	Projet de construction de bâtiments pédagogiques Projet de construction de trois technopôles Projet de développement de la formation professionnelle Projet de construction et d'équipement de 2 plateaux techniques	Projet de création de l'université virtuelle du Burkina Faso et de 16 espaces numériques ouverts Projet de construction de 45 centres de formation techniques professionnels Projet de construction de 13 lycées scientifiques dans les 13 régions Projet d'électrification des établissements d'enseignements public du Burkina Faso par le système photovoltaïque
Santé 	Projet de transformation et d'équipement de 240 CSPS et de 11 CMA Projet de transformation des CSPS des communes rurales en CM Projet de transformation du CHR de FADA en CHU Projet d'opérationnalisation de la gratuité de la PF au Burkina Faso	Projet de développement de l'e-santé au Burkina Faso Projet d'acquisition de 300 nouvelles ambulances Construction d'un CSPS à Bandingui Construction d'un CSPS à Boungou

2.2-Priorités du budget gestion 2019 de la commune de Fada N’Gourma, chef-lieu de région

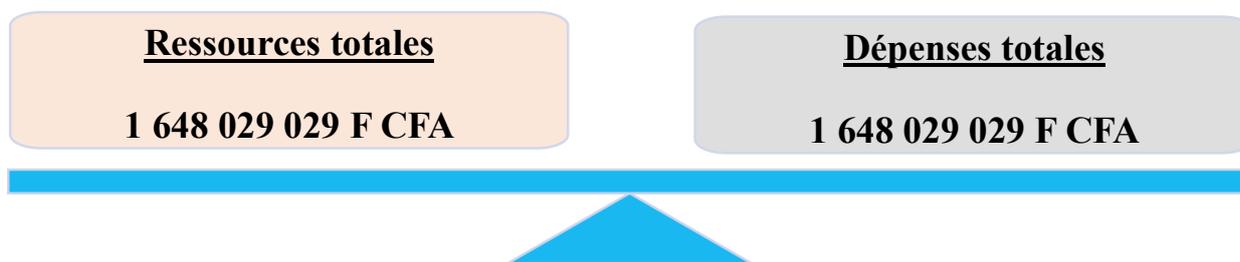


Source : PRD 2019-2023 de la Région de l'Est

3- Comptes de la commune

3.1-Grandes masses du budget de la commune : recettes et dépenses

Pour l'exercice 2019, la région de l'Est prévoit engager un budget de **1 648 029 029 F CFA**. Ce budget connaît une légère amélioration (de 3,1%) par rapport à 2018.



La nomenclature du budget des collectivités prévoit également que le budget soit équilibré en fonction des différentes sections. En effet, les recettes de la section fonctionnement doivent permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement doivent être égales aux dépenses d'investissement.

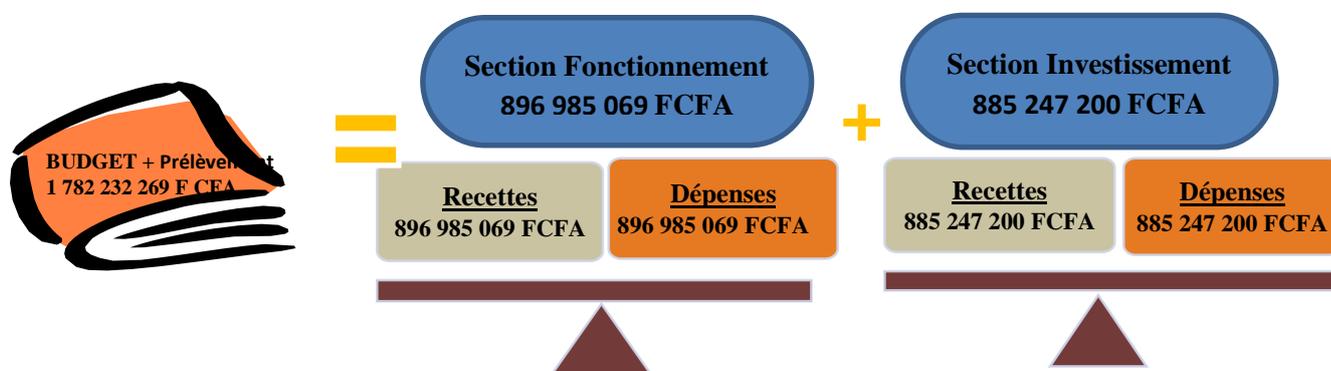
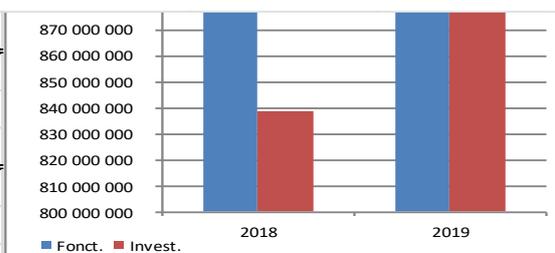


Tableau 3- Grandes masses du budget de la commune de FADA en 2018 et 2019

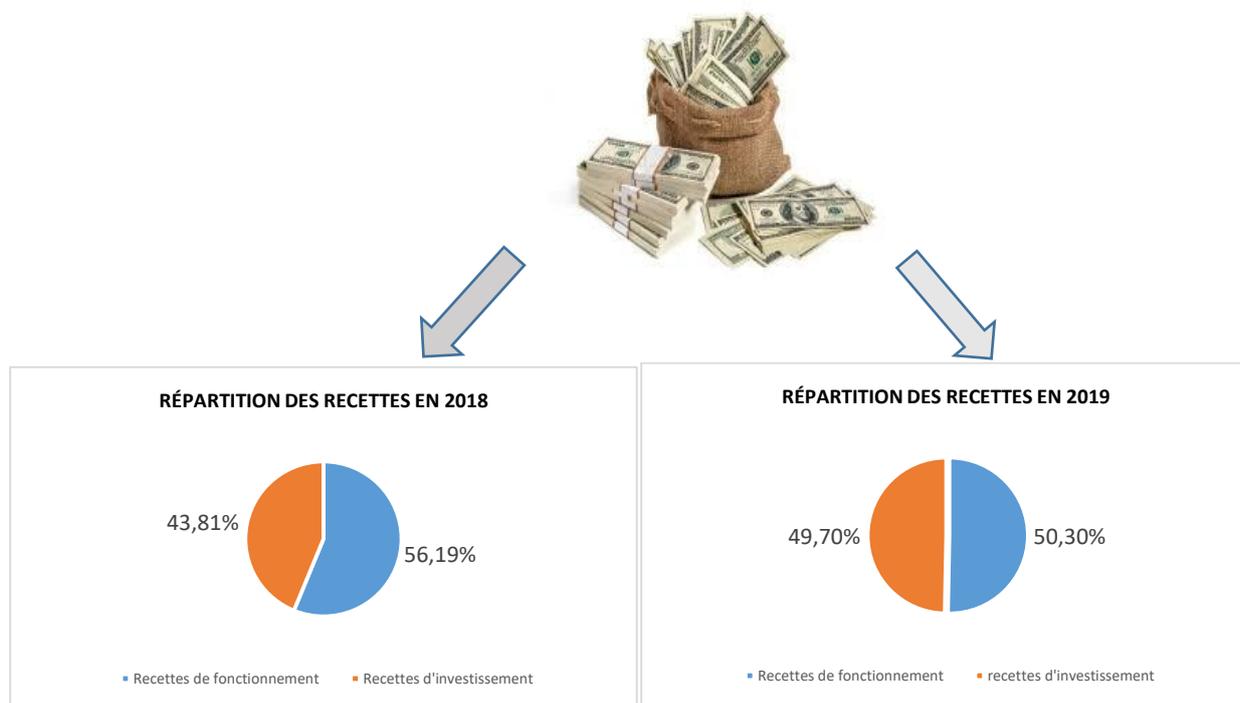
Dépenses	898 172 475	896 985 069	-0,1%
Section investissement			
Recettes	838 646 661	885 247 200	5,6%
Dépenses	838 646 661	885 247 200	5,6%
Total budget			
Recettes	1 598 327 514	1 648 029 029	3,1%
Dépenses	1 598 327 514	1 648 029 029	3,1%



Source : budget primitif 2019 de la commune de FADA

Pour l'année 2019, il est prévu que 50,3% du budget de la commune de Fada sera consacrée au fonctionnement et 49,7% à l'investissement. La part des dépenses d'investissement connaît une amélioration comparativement à l'exercice 2018 qui prévoyait 43,81% pour cette rubrique. Comparée aux recettes de 2018, les prévisions de fonctionnement et d'investissement ont subi une baisse.

Figure 3 : Répartition du budget de la commune de Fada en 2018 et 2019



Source : faits à partir des données du budget primitif de la commune de Fada

3.2- Catégories de recettes : d'où proviennent les recettes du budget de la commune ?

Pour la commune de Fada N'Gourma, les recettes prévues pour l'exercice 2019 s'élèvent à **1 782 232 269 F CFA**. En comparaison avec l'exercice budgétaire de 2018, on constate que les recettes totales ont connu une baisse de 45,3% due tant à la baisse des recettes de fonctionnement (-34,1%) que les recettes d'investissement (-26,6%). Cette baisse s'explique essentiellement par la non prise en compte des produits antérieurs au niveau des recettes de la section de fonctionnement et la non prise en compte des excédents d'investissement pour l'année 2019 au niveau de la section d'investissement.

Tableau 4- Composition des recettes de la commune de Fada N'Gourma

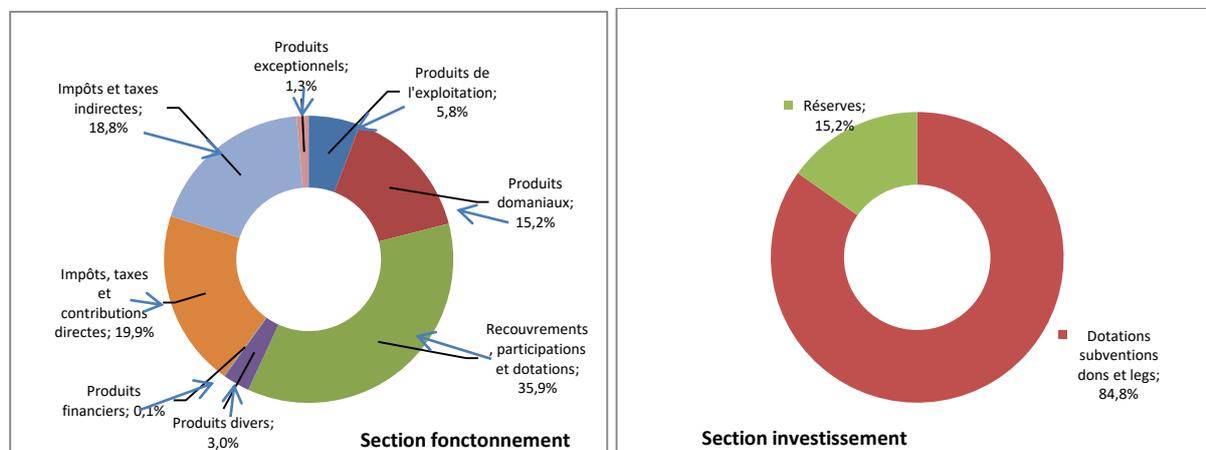
	2018	2019	Variation	Parts 2019
Recettes de fonctionnement				
Produits de l'exploitation	45 500 000	51 600 000	13,4%	5,8%
Produits domaniaux	117 410 000	136 715 000	16,4%	15,2%
Recouvrements, participations et dotations	313 427 644	321 640 238	2,6%	35,9%
Produits divers	26 500 000	27 000 000	1,9%	3,0%
Produits financiers	1 982 532	829 831	-58,1%	0,1%
Impôts, taxes et contributions directes	159 300 000	178 600 000	12,1%	19,9%
Impôts et taxes indirectes	155 600 000	168 600 000	8,4%	18,8%
Produits exceptionnels	7 500 000	12 000 000	60,0%	1,3%
Produits antérieurs	533 241 914	-	-100,0%	0,0%
Total section fonctionnement	1 360 462 090	896 985 069	-34,1%	50,3%
Recettes d'investissement				
Excédent d'investissement reporté	758 182 525	-	-100,0%	0,0%
Dotations, subventions, dons et legs	205 026 004	751 043 960	266,3%	84,8%
Réserves	242 692 783	134 203 240	-44,7%	15,2%
Total section investissement	1 205 901 312	885 247 200	-26,6%	49,7%
Total recettes	2 566 363 402	1 782 232 269	-30,6%	

Source : budget primitif 2019 de la commune de Fada N'Gourma

Les recettes de fonctionnement sont composées à 35,9% des recouvrements, participations et dotations (recouvrement de traitement de salaire, des frais de téléphone, éclairage et autres, les subventions), à 19,9% des impôts et taxes et contributions directes (taxes et contribution diverses, taxe de voirie, sur les armes, de

boisson) et à 18,8% des impôts et taxes indirects (taxe de publicité, kiosque...). Les produits domaniaux représentent une part de 15,2%. Les contributions des autres rubriques restent assez faibles, soit 5,8% pour les produits de l'exploitation, 3% pour les produits divers et 1,3% pour les produits exceptionnels. Les recettes d'investissement sont en grande partie apportées par les dotations-subventions-dons et legs avec une part de 84,8%. Les réserves contribuent à une hauteur de 15,2% aux recettes d'investissement.

Figure 4- Proportions des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019



Source : construits à partir des données du budget primitif de la commune de Fada

3.3- Catégories de dépenses : à quoi servent les ressources du budget de la commune ?



Les dépenses sont composées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Tout comme les recettes budgétaires, les prévisions de dépenses publiques de la commune de Fada, sont en baisse pour l'année 2019. La baisse des dépenses d'investissement est de -34,6% et liée aux dépenses d'investissement de -26,6%. Les prévisionnelles subiront une baisse générale de 30,6%.

La baisse globale des dépenses s'explique par une baisse plus ou moins remarquable (allant de -16,9% à -75%) et touchant toutes les catégories de dépenses d'investissement.

Au niveau des dépenses d'investissement, il est constaté des baisses respectives de -34,6%, -48,6%, -22,6% pour les frais extraordinaires, les immobilisations corporelles-incorporelles et l'immobilisation en cours.

Tableau 5- Composition des dépenses de la commune de Fada

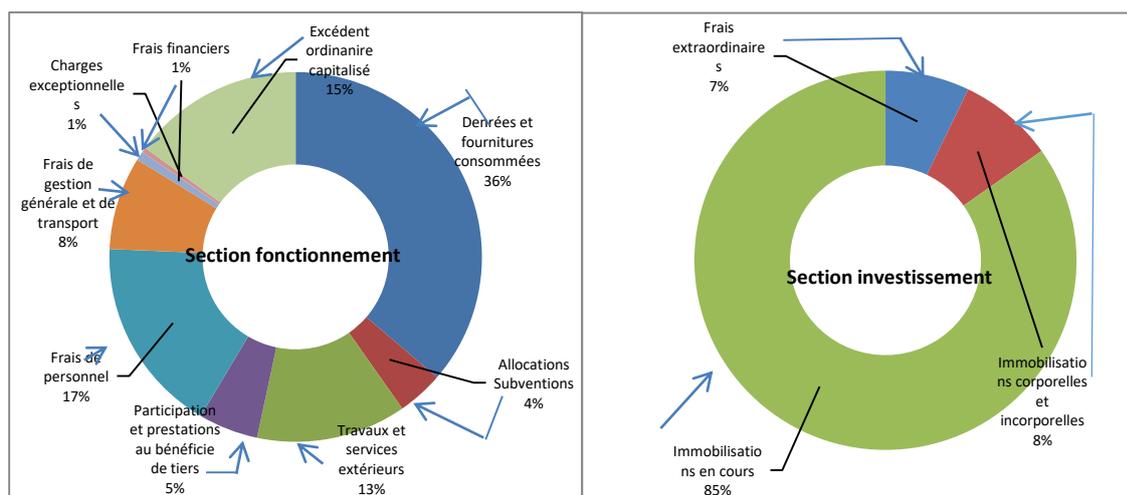
	2018	2019	Variation	Part 2019
Dépenses de fonctionnement				
Denrées et fournitures consommées	509 260 389	325 508 659	-36,1%	36,3%
Allocations Subventions	62 955 699	36 000 000	-42,8%	4,0%
Travaux et services extérieurs	166 769 919	116 856 831	-29,9%	13,0%
Participation et prestations au bénéfici de tiers	59 378 000	46 500 000	-21,7%	5,2%
Frais de personnel	203 615 300	153 986 163	-24,4%	17,2%
Frais de gestion générale et de transport	87 790 000	72 930 176	-16,9%	8,1%
Frais financiers	12 000 000	7 000 000	-41,7%	0,8%
Charges exceptionnelles	16 000 000	4 000 000	-75,0%	0,4%
Excédent ordinarire capitalisé	242 692 783	134 203 240	-44,7%	15,0%
Total Section fonctionnement	1 360 462 090	896 985 069	-34,1%	50,3%
Dépenses d'investissement				
Frais extraordinaires	96 502 899	63 102 661	-34,6%	7,1%
Immobilisations corporelles et incorporelles	139 315 000	71 634 400	-48,6%	8,1%
Immobilisations en cours	970 083 413	750 510 532	-22,6%	84,8%
Total Section investissement	1 205 901 312	885 247 593	-26,6%	49,7%
Total dépenses	2 566 363 402	1 782 232 662	-30,6%	

Source : budget primitif 2019 de la commune de Fada

Au niveau des dépenses de fonctionnement, 36,3% des prévisions sont consacrés à l'achat des denrées et fournitures consommées, 17,2% sont consacrés aux charges du personnel (les salaires), 13% aux travaux et services extérieurs, 15% aux excédents ordinaires capitalisés. Les contributions des autres rubriques restent relativement faibles.

Les dépenses d'investissement dues aux immobilisations en cours s'élèvent à environ 85%. Les immobilisations corporelles et incorporelles et les frais extraordinaires sont presque à parts égales et sont respectivement de 8% et 7%.

Figure 5- Proportions des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019



Source : faits à partir des données du budget primitif de la commune de Fada

4. Inscriptions spécifiques au niveau de la commune

Pour l'année 2019, les réalisations suivantes sont prévues dans le PAI et le PPM de la commune de Fada au titre des dépenses liées aux secteurs de l'éducation et de la santé.

Tableau 6- Dépenses prévues dans les domaines de l'éducation et de la santé en 2019

Nature de la dépense	PAI 2019		PPM 2019		
	Coût	Financement	Coût	Financement	Mode de passation
Education					
Réaliser des cybersalles dans les lycées et participer au développement des NTIC en milieu scolaire	10 000 000	Fds propres			
Eriger des CEG en lycée (3 blocs de salle de classe + latrine)	28 000 000	Fds propres			
Equiper les écoles, les CEG et les lycées en mobiliers scolaires et divers	30 000 000	Fds propres			
Achat de vivres pour les cantines écoles			177 022 715	Transferts MENA	Entente directe
Acquisition de fournitures scolaires			60 966 550	Transferts MENA	Appel d'offre
Acquisition de consommable scolaires			10 583 000	Transferts MENA	Demande de prix
Acquisition de matériel et outillage scolaire			32 034 000	Transferts MENA	Demande de prix
Réhabilitation d'infrastructures scolaires (lot4)			3 000 000	Transferts MENA	Appel d'offre
Réalisation d'un forage positif scolaire à Kocnogo			6 500 000	FPDCT	Appel d'offre
Construction d'un bloc de 3 SDC+bureau + magasin équipé (lot2)			29 134 000	Transferts MENA	Appel d'offre
TOTAUX EDUCATION	68 000 000		319 240 265		
Santé					
Acquisition des produits pharmaceutiques CSPS			2 570 000	Fds propres + transferts MS	Entente directe
Acquisition d'imprimés des CSPS			1 791 394	Transferts MS	Cotation formelle
Acquisition petits matériels médico techniques pour CSPS			3 751 000	Fds propres + transferts MS	Cotation formelle
Acquisition de gaz butane pour les CSPS			1 440 000	Transferts MS	Entente directe
Acquisition de lampes solaires ambulantes pour les CSPS			750 000	Transferts MS	Cotation formelle
Acquisition de matériel et outillage médical			3 600 000	Transferts MS	Cotation formelle
Construction d'un Dispensaire au secteur9 (lot1)			31 726 454	Transferts MS	Appel d'offre
Construction de latrines douches secteur 9 (lot 3)			29 134 000	Transferts MS	Appel d'offre
Réhabilitation du CSPS de Tambiga			10 620 000	Fds propres	Appel d'offre
TOTAUX SANTE	-		85 382 848		

Sources : PAI 2019 et PPM 2019 de la commune de Fada N'Gourma

Le tableau ci-dessus indique qu'il n'y a pas une véritable concordance entre les dépenses prévues dans le cadre du PAI et celles prévues dans le cadre du PPM, ce dernier étant censé être l'instrument privilégié de mise en œuvre du PAI au cours d'une année donnée.

Conclusion

Le budget primitif 2019 de la commune de Fada est en hausse comparativement à celui de l'année précédente. Il est passé de 1 598 327 514 F CFA à 1 648 029 029, soit une augmentation de 3%. Cette amélioration du budget s'explique par les hausses constatées au niveau des recettes de fonctionnement (+60% pour les produits exceptionnels, +16% pour les produits domaniaux et +13% pour les produits d'exportation). La plus grande augmentation enregistrée est celle liée aux recettes d'investissement, plus précisément les dotations-subvention-dons et legs avec +266% de hausse. En s'intéressant aux deux secteurs spécifiques que sont l'éducation et la santé, pendant que le PCD prévoit la réalisation de plus

d'une dizaine d'investissements dans ces deux secteurs, dans le budget primitif de 2019, on n'en dénombre qu'un seul investissement dans chaque secteur.

La réalisation des prévisions de l'année en cours ne sera possible que si les ressources attendues sont réellement et effectivement mobilisées. Et pour cela, il faudra la contribution de chaque citoyen de la commune à travers non seulement le paiement des impôts mais aussi l'exercice de leur rôle de veille citoyenne dans l'optique d'une utilisation efficace et efficiente des ressources mobilisées. Jouissant d'un atout inestimable dans la mesure où elle dispose de nombreux partenaires au développement qui sont engagés à l'accompagner vers l'amélioration des conditions de vie de ses administrés, la mairie devrait travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour la réalisation des investissements nécessaires au développement socio-économique. La commune bénéficie dans ce sens de relations avec certaines villes extérieures comme en France (Epernay), en Allemagne (Etlinghen), au Ghana (Tamalé) et au Niger (Commune Niamey II) qu'elle pourrait valoriser pour l'exécution de certains projets.

Annexes

- **Informations utiles au niveau de la région**

Région de l'Est	
Structure régionale	Contacts
Direction régionale du budget	Tel : (+226) 24 77 00 50
Direction régionale de l'éducation	Tel : (+226) 24 77 06 27/ 24 77 06 26
Direction régionale de la santé	Tel : (+226) 24 77 00 64
Structure communale	Contacts
Mairie	Tel : (+226) 24 77 01 88

- **Situation géographique du CIFOEB**

Le Centre d'Information, de Formation et d'Etude sur le Budget (CIFOEB) est situé non loin de la Maison d'arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO), à environ 200 m du côté Nord Est.

- **Numéro de téléphone utile**

- Secrétariat : (+226) 78 72 77 61
(+226) 72 80 92 33
(+226) 25 36 79 44
- Président du Conseil d'administration : (+226) 70 49 65 56
- Directrice Exécutive : (+226) 70 26 92 33
- Chargé de programme : (+226) 70 50 16 81

- **Email :**

cifoeb@gmail.com

- **Courriel :**

www.cifoeb.org

- **Adresse :**

BP 4112 Ouagadougou 01